

Appel à contributions permanent pour la nouvelle revue en accès libre



La revue et sa ligne éditoriale – Portée par le laboratoire IODE (UMR CNRS 6262/Université de Rennes 1), intégrée à la pépinière de revues interrégionale Bretagne-Pays de la Loire (portée par la Maison des Sciences de l’Homme en Bretagne, MSH-B) et dotée d’un [comité scientifique](#), la nouvelle revue semestrielle *Amplitude du droit* se veut un espace de liberté, ouvert à la pluralité et à la fantaisie (v. [Manifeste éditorial](#)).

Toutes les branches du droit et toutes les thématiques sont les bienvenues ; aucune n’a vocation à être privilégiée. De même, l’interdisciplinarité (sociologie, science politique, philosophie...) et l’internationalité ont toute leur place au sein d’*Amplitude du droit*.

Amplitude du droit se veut un lieu ouvert également pour ce qui est du traitement scientifique des objets de recherche. Elle n’entend pas imposer un format unique ni des contraintes telles que la brièveté. Au contraire, la revue a vocation à publier les travaux de qualité, individuels comme collectifs, en leur permettant le pas de côté qui les libère de ces contraintes. Même si les consignes éditoriales – incontournables pour une cohérence d’ensemble – doivent être respectées, il s’agit bien *in fine* d’offrir aux auteurs de ne suivre que les contraintes qui les stimulent.

Appel à contributions permanent pour la revue *Amplitude du droit*

Contributions attendues. La revue *Amplitude du droit* se propose de publier en libre accès trois types de contributions :

- des articles *varia*
- des dossiers thématiques
- des synthèses de recherches collectives achevées (projets Mission Droit et Justice, ANR...)

Modalités de soumission. Toutes les contributions envisagées doivent être des textes originaux non publiés ailleurs. Les auteurs s’engagent à ne pas soumettre leur contribution à une autre revue pendant le processus de soumission et d’évaluation par la revue *Amplitude du droit*. Les contributions doivent être adressées dans un format respectant les [consignes éditoriales](#) mais ne sont pas limitées en nombre de signes.

Les dossiers thématiques peuvent regrouper, sous la direction d’un coordinateur, de 4 à 8 contributions et doivent être accompagnés d’une introduction substantielle. Le coordinateur du dossier thématique est invité à préciser lors de la soumission le contexte de ce dernier (actes de colloque, résultats d’un projet de recherche...).

Modalités d’évaluation. *Amplitude du droit* s’engage sur un processus d’évaluation visant à garantir tant la qualité que l’intégrité scientifiques. Après anonymisation, les contributions sont évaluées dans le cadre d’un processus en double aveugle par des spécialistes désignés par le comité éditorial de la revue. Une réponse est apportée aux auteurs 6 semaines après la réunion du comité éditorial qui se tient dans les jours suivant les dates- limites de soumission.

Dates-limites de soumission pour les 2 numéros annuels : 1^{er} septembre et 1^{er} mars

Envoi des contributions à l’adresse email suivante : amplitude-iode@univ-rennes1.fr